

ENERGIE RENOUVELABLE ■ La commune de Laurière est candidate à l'installation d'éolienne

# Le vent, c'est de l'argent

(puy du rio)  
puy goudaud

**Laurière mène des études de faisabilité pour accueillir un parc éolien. Le projet est entièrement porté par la commune.**

JEAN-PAUL SPORTIELLO

Gagner de l'argent en brassant de l'air, qui n'en a pas rêvé ? Pour 2006, le maire de Laurière Georges Bayle a fait un vœu : un parc éolien sur sa commune. Eh prenant connaissance l'été dernier du schéma régional de l'éolien en Limousin, son sang n'a fait qu'un tour : un périmètre long de 2 km sur 800 m de large, près des villages de "Bagnol", "Voulondat" et "Lavergne", aux limites de la Creuse, présente toutes les conditions pour accueillir un parc éolien. Une zone privilégiée sur laquelle aucune contrainte ne s'oppose à la construction d'éoliennes. « C'est une chance que nous ne devons pas laisser passer, explique-t-il. Dès septembre, le conseil municipal a voté pour lancer un appel

d'offres. Nous avons retenu la société Encis Wind à Limoges. Ses techniciens procèdent actuellement aux études et aux mesures. La préfecture dira si le projet est faisable en juin 2006. »

**7 % du territoire.** En Limousin, les secteurs susceptibles d'accueillir des éoliennes sont rares : seulement 7 % du territoire bénéficie d'un régime de vent suffisant (6 m/seconde) pour produire de l'énergie électrique. La plus grande partie est située au nord de la Haute-Vienne et de la Creuse. Mais 90 % de ces zones est considéré comme sensible.

L'existence d'un patrimoine naturel, architectural, la circulation aérienne, les transmissions hertziennes, la présence d'habitations sont autant de raisons qui interdisent la construction d'un parc éolien.

## De l'argent qui tombe du ciel

Reste donc quelques secteurs privilégiés soigneusement répertoriés sur une carte de l'éolien en Limousin. Le vent y souffle avec assez de force pour produire de l'électricité, et aucune contrainte



**VENT.** Un terrain qui vaut de l'or à Laurière. Un périmètre venté de 1,4 hectare sans aucune contrainte particulière.

naturelle, humaine ou historique ne gêne l'implantation de ces grandes pales. Par chance — car c'en est une — Laurière possède un de ces terrains.

« Les premières maisons se trouvent à plus de 800 m, comme l'exige la réglementation, commente Georges Bayle. Nous avons fait une enquête de proximité très satisfaisante. Le projet est bien ac-

cueilli par la population et a priori personne n'envisage de s'y opposer. » Le maire croise les doigts mais reste prudent. Car pour sa commune la création d'un parc éolien pourrait constituer une belle aubaine financière. « Nous envisageons de nous doter d'un parc d'une puissance totale minimale de 7,5 gigawatts ; peut-être plus selon les résultats des études. En rentrée financière,

cette installation serait l'équivalent de deux à trois fois le budget de fonctionnement de la commune. Et ce, en toute sécurité car EDF s'engage à acheter l'électricité produite pendant 25 ans », explique le maire.

**Amorti en 7 ans.** Bien sûr, avant toute chose il faut investir : une éolienne produisant 1 mégawatt coûte près de 1,5 million. Selon les estimations, l'invest-

tissement est amorti en 6-7 ans. Au-delà, c'est tout bénéfice. Un parc éolien peut rapporter 170.000 € par an, déduction faite de l'emprunt, des frais d'entretien, de maintenance et d'assurance. A l'instar des activités économiques nouvelles, l'« électricité éolienne » bénéficie de conditions de rachat avantageuses de l'ordre de 8 centimes d'euros/kwh.

A Laurière, on se frotte déjà les mains à l'idée en rêvant à cet argent frais tombé du ciel. Le vent, ce sera peut-être un jour de l'argent pour cette commune de moins de 600 âmes. ■

## Projets

**Besoins.** Selon l'étude menée par le Conseil régional, la région aurait besoin chaque année de 70 mégawatts au total, soit l'équivalent de 10 petits parcs éoliens. Les 6 éoliennes de Peyrelavade produisent 9 MW/an. Outre Laurière, Rilhac-Lastours et Blond ont choisi de prendre le vent de l'énergie éolienne en Haute-Vienne. Des réflexions seraient aussi en cours du côté de Cromac, ainsi qu'à Janaillet en Creuse et Egletons en Corrèze. ■